



Service
Urbanisme et
Logement

Urbanisme des
Territoires et
Planification

ELABORATION :

Arrêté le :

Approuvé le :

Exécutoire le :

VISA :

Date :

Le Maire :

INTERVENANTS :

DDT

SUL

Cellule UTP

Commune de :

SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modifications :

PLAN DES SERVITUDES : avril 2015

Echelle : 1/10 000

© IGN - BD-ORTHO - BDCARTO - BD TOPO - Scan2S

Servitudes d'Utilité
Publique

LEGENDE

- A5  Servitudes liées au passage de canalisations publiques d'assainissement en terrain privé
- A5  Servitudes liées au passage de canalisations publiques d'eau potable en terrain privé
- AC1  Périmètre de protection autour des monuments historiques (monuments inscrits/classés à l'inventaire des M. H.)
- AC1  Servitude de protection des monuments historiques (monuments inscrits/classés à l'inventaire des M. H.)
- AC2  Servitude de protection des sites et monuments naturels (sites inscrits)
- AC3  Périmètre de protection autour des réserves naturelles
- AC4  Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager
- AS1  Périmètre de protection immédiat des eaux potables et minérales
- AS1  Périmètre de protection rapproché des eaux potables et minérales
- AS1  Périmètre de protection éloigné des eaux potables et minérales
- EL7  Voies frappées d'alignement
- I2  Servitudes de submersion
- I3  Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et distribution de gaz
- I4a  Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution)
- I6  Servitudes concernant les mines et carrières établies au profit des titulaires d'autorisations d'exploitation
- INT  Zone de servitudes au voisinage des cimetières
- JS1  Zone de servitudes de protection des installations sportives
- PM1  Plan de Prévention du Risque Inondation
- PM2  Servitudes concernant d'anciennes décharges
- PM3  Servitudes résultant de l'établissement de plans de prévention des risques technologiques (PPRT)
- PT1  Servitudes de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2  Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3  Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
- T1  Servitudes relatives aux chemins de fer : emprise S.N.C.F.
- T5  Servitudes relatives aux aéroports : zones de dégagement contre les obstacles
- T8  Servitudes relatives aux aéroports : protection contre les perturbations radioélectriques

